Affiché le

Berger Levfault



REPUBLIQUE FRANÇAISE⁰³⁰⁻²¹³⁰⁰⁰⁰³⁷⁻²⁰¹⁷⁰ 06-DEC201734-CC DEPARTEMENT DU GARD COMMUNE AIGUES MORTES

DECISION DU MAIRE

Réf.: DEC/2017/34/1.1

Objet : Réhabilitation de l'école Gambetta Avenant lot n° 2 étanchéité Société STIM Avenant lot n° 4 cloisons amovibles – Société RIVAS Avenant lot n° 5 électricité ventilation – Société DOROCQ Avenant lot n° 10 ascenseur – Société PACA

Le Maire de la commune d'Aigues-Mortes,

Vu le Code général des collectivités territoriales notamment l'article L2122-22,

Vu la délibération du Conseil municipal du 17 avril 2014 n° 2014/11/5.5/14.04/1 donnant délégation de fonction du Maire visée par la préfecture le 22 AVRIL 2014, et notamment le point 4 autorisant le Maire « prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants lorsque les crédits sont inscrits au budget »,

Vu, le présent marché passé dans le cadre d'une procédure adaptée conformément à article 28 du Codes Marchés Publics.

Considérant, la modification du marché le 8 décembre 2016 à la société STIM – 37 Avenue Vincent d'Indy 30100 ALES

Considérant la modification du marché le 8 décembre 2016 à la société RIVAS – 155 Rue des Médards – 30240 LA GRAU DU ROI

Considérant la modification du marché le 8 décembre 2016 à la société DOROCQ – Route d'Alès – 30700 BARON

Considérant la modification du marché le 8 décembre 2016 à la société PACA ASCENSEURS – 4 Avenue Lamartine – 13170 LES PENNES MIRABEAU

VU, l'approbation de la Commission des Appels d'Offres réunie le 8 décembre 2016

DECIDE

Article 1: Compte tenu des contraintes techniques apparues lors des travaux :

SOCIETE STIM

Lot n° 2 – étanchéité – Réfection complète de l'étanchéité de la terrasse R+1, le marché est modifié par avenant. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de : 24 232.50 € HT, en conséquence le marché est porté à la somme de : 26 582.50 € HT

Envoyé en préfecture le 09/06/2017

ID: 030-213000037-20170606-DEC201734-CC

Reçu en préfecture le 09/06/2017

Affiché le



SOCIETE RIVAS

Lot n° 4 cloisons amovibles — Confection et pose de cloisons en aluminium, le marché est modifié par avenant. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de : 4 800.00 € HT en conséquence le marché est porté à la somme de : 41 800.00 € HT

SOCIETE DOROCQ

Lot n° 5 électricité ventilation - Fourniture et pose de matériel électrique supplémentaire, le marché est modifié par avenant. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de : 3 497.40 € HT en conséquence le marché est porté à la somme de : 17 936.90 € HT

SOCIETE PACA

Lot n° 10 ascenseur — Rénovation sous face cabine suite à la présence d'eau dans la fosse, le marché est modifié par avenant. L'incidence financière de cet avenant est une plus-value de : 3 220.00 € HT en conséquence le marché est porté à la somme de : 14 050.00 € HT

ARTICLE 2:

La présente décision pour être exécutoire fera l'objet d'une transmission en Préfecture et d'une publication

ARTICLE 3:

Conformément à l'article L 2122-23 du C.G.C.T. la décision sera communiquée en séance du Conseil Municipal.

Fait à Aigues-Mortes, le 6 juin 2017

Le Maire,
Pierre MAUMEJEAN

Certifié exécutoire compte tenu des :

- date de transmission à la Préfecture :
- date d'affichage :



Hôtel de Ville - Place St Louis 30220 AIGUES MORTES Tel. 04.66.73.90.90 Fax: 04.66.53.86.09

www.ville-aigues-mortes.fr